

DEPARTEMENT DES LANDES

COMMUNE D'YCHOUX

Membres en exercice : 13

Membres présents et représentés : 8

Date de la convocation : 13.03.2024

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 20 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt du mois de mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS d'YCHOUX, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie sous la présidence de Monsieur CASTAGNÈDE Vincent, Président du CCAS et après convocation régulière faite.

Présent(e)s : Mme Stéphanie ABALLONI, M. Patrick BOUARD, M. Vincent CASTAGNÈDE, M. Gérard CARRÈRE, Mme Monique GAUTIER, Mme Ludiwine MOUNEYRES, M. Vincent VILARD

Absent(s) : Mme Marie-Madeleine CHARRIER -Mme Stéphanie KREMER, Mme Sonia LIHAN, M. Victor LOURTIES, Mme Isabelle SULPICE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Valérie CHEVALIER avait donné pouvoir à M. Gérard CARRÈRE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18h30.

Conformément à l'article L 2121.15 du C.G.C.T, Madame Ludiwine MOUNEYRES est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 novembre 2023

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte rendu de la séance du 30 novembre 2023.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 20 mars 2024

- 1) Comptes de gestion
- 2) Approbation du compte administratif 2023
- 3) Approbation des résultats 2023
- 4) Approbation du budget primitif 2024
- 5) Attribution des subventions aux associations

Divers.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'ordre du jour de la séance du 20 mars 2024.

Objet de la délibération n° 20240320_1 :
Approbation du Compte de gestion 2023 – CCAS

Monsieur le Président présente le compte de gestion du CCAS établi par Monsieur le Trésorier de Parentis en Born à l'unanimité, le Conseil d'Administration du CCAS approuve le compte de gestion 2023 du CCAS.

Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Objet de la délibération n° 20240320_2

Approbation du Compte Administratif 2023 – CCAS

Le Conseil d'Administration du CCAS, réuni sous la présidence de Monsieur Vincent CASTAGNÈDE, vote le Compte Administratif 2023 et arrête ainsi les comptes,

Investissement :

Dépenses	Prévu	49 731,48 €
	Réalisé	1 096,12 €
	Restes à réaliser	0,00 €
Recettes	Prévu	49 731,48 €
	Réalisé	49 720,00 €
	Restes à réaliser	0,00 €

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu	104 418,45 €
	Réalisé	25 516,45 €
Recettes	Prévu	104 418,45 €
	Réalisé	108 693,13 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 48 623,88 €
Fonctionnement : 83 176,68 €

Résultat Global : 131 800,56 €

Vu l'article L.2121-14 du CGCT, relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif,

Considérant que Gérard CARRÈRE, vice-président du CCAS, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Vincent CASTAGNÈDE, Président, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Gérard CARRÈRE pour le vote du compte administratif,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023 du budget du CCAS.

Objet de la délibération n° 20240320_3

Affectation des résultats 2023

Le Conseil d'Administration du CCAS, réuni sous la présidence de Monsieur Vincent CASTAGNÈDE, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023, le 20 mars 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 13 308,23 €
- un excédent reporté de : 69 868,45 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 83 176,68 €
- un excédent d'investissement de : 48 623,88 €
- un déficit des restes à réaliser de : 0,00 €
Soit un excédent de financement de : 48 623,88 €

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT 83 176.68 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 83 176.68 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT 48 623.88 €

Objet de la délibération n° 20240320_4

Approbation du Budget Primitif CCAS – Année 2024

Monsieur Le Président présente au Conseil d'administration le budget primitif 2024 du CCAS qui s'équilibre comme suit,

Investissement	
Dépenses	48 623.88 €
Recettes	48 623.88 €
Fonctionnement	
Dépenses	117 726.68 €
Recettes	117 726.68 €

à l'unanimité le Conseil d'administration approuve les propositions du budget Primitif 2024.

Objet de la délibération n° 20240320_5

Subventions versées aux associations dans le cadre du Budget CCAS – Année 2024

Après examen des budgets et des demandes formulées par les associations, à l'unanimité le Conseil d'Administration du CCAS a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Secours Populaire	500 €
Restaurant du Cœur	500 €
Croix Rouge	500 €
Banque alimentaire	500 €

Total des subventions 2 000€

Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65748.

Points divers :

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h27

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, ledit procès-verbal est adopté et arrêté par les membres de la séance du Conseil d'Administration du CCAS du 30 novembre 2023 et signé par :

- Monsieur le Président
- Le secrétaire de la séance du Conseil d'Administration du 28 février 2023.

Le Président,



Vincent CASTAGNÈDE

Le Secrétaire,

Ludiwine MOUNEYRES